

24.02.2004 - 09:00 Uhr

KPMG: Les banques à la traîne par rapport à la Convention de Bâle

Zurich (ots) -

50% d'entre elles toujours en phase d'étude préliminaire ou d'évaluation

Alors que le compte à rebours de l'implémentation, en 2007, de la Convention de Bâle, exigeant des banques l'utilisation de systèmes et données en conformité avec la Convention durant les années qui précèdent son entrée en vigueur, a déjà commencé, une enquête globale de KPMG, réalisée auprès de 294 institutions financières dans 38 pays, révèle que de nombreuses banques sont à la traîne dans leurs projets et qu'environ la moitié d'entre elles en sont encore au stade de l'étude préliminaire ou de l'évaluation.

En effet, environ 10 pour cent des banques sont encore en train de définir leurs équipes chargées d'appliquer la Convention de Bâle - un chiffre qui grimpe même à 22 pour cent dans la région Asie Pacifique. Seulement huit pour cent des banques ont atteint la phase de test et de validation de leur projet sur le risque de crédit (même si 15 pour cent d'entre elles l'ont déjà fait dans la région Amériques). Le test et la validation sont des phases clés de l'ensemble du projet et sont souvent celles qui sont difficiles à surmonter. Les banques doivent donc franchir cette étape le plus vite possible, au moins au niveau de leur portefeuille de base, mais pour un grand nombre d'entre elles, le défi semble quasiment irréalisable.

Tandis que de nombreuses banques luttent pour faire progresser leur projet lié à la Convention de Bâle, un consensus clair s'exprime sur les bénéfices d'implémentation des exigences de Bâle. Le principal bénéfice relevé par les banques est celui du système amélioré de credit rating, suivi de la gestion améliorée du risque opérationnel. La réduction des exigences de capital ne se classe qu'au quatrième rang des bénéfices les plus prisés.

Commentant les résultats de cette étude, Jorg Hashagen, directeur du "cabinet global de Bâle" chez KPMG, déclare: "Il est inquiétant de voir que tant de banques ont à peine entamé leurs programmes liés à la Convention de Bâle. Certes, ces accords n'entreront en vigueur que dans trois ans, mais de nombreuses banques doivent vraiment faire de gros efforts. Nombre d'entre elles s'efforcent de rattraper le temps perdu, notamment dans la région Asie Pacifique.

"Néanmoins, il est encourageant de voir que les banques ont bien compris les avantages dont elles peuvent tirer de la Convention de Bâle, notamment de son potentiel d'amélioration des credit ratings et donc des conséquences positives attendues dans les milieux d'affaires. Même si les banques progressent dans leurs préparatifs liés à la Convention de Bâle, il semble qu'elles aient détourné leur attention de leur préoccupation initiale portant sur une éventuelle baisse des capitaux exigés. Elles se sont donc rendu compte que la Convention de Bâle est moins axée sur la réduction des capitaux obligatoires et vise davantage à un meilleur fonctionnement de l'ensemble de l'activité économique."

Approches

En général, les banques sont plus en avance dans leurs programmes de risque de crédit que dans leurs programmes de risque opérationnel. Alors que 46 pour cent d'entre elles sont parvenues au moins à la phase de modélisation des systèmes sur le risque de crédit, seulement

33 pour cent d'entre elles l'ont fait dans le domaine du risque opérationnel.

De manière générale, on peut donc dire que les banques ont une approche plus aigüe du risque de crédit (25 pour cent d'entre elles) que du risque opérationnel (seulement 11 pour cent). En général, les banques européennes planifient davantage leurs activités en fonction de la Convention de Bâle, alors que les banques de la région Asie Pacifique se centrent sur des approches de base. Dans la région Amériques, les banques sont partagées entre les approches les plus basiques et avancées.

Bénéfices

L'enquête de KPMG révèle une opinion généralement positive sur les exigences de Bâle: 77 pour cent des interrogés s'accordent à dire que Bâle jettera des meilleures bases pour les futures évolutions du risque de crédit et plus des deux tiers d'entre eux pensent que Bâle facilitera l'analyse du portefeuille de crédit. Une majorité écrasante opine que les pratiques en matière de risque de crédit et de risque opérationnel en tireront globalement des bénéfices.

En revanche, une proportion relativement faible d'interrogés (41 pour cent) pensent qu'il est possible d'exploiter des synergies entre Bâle et les normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Barrières

Le coût de la mise en conformité avec la Convention de Bâle est le facteur le plus contraignant, ce qui ne semble pas surprenant, puisque la moitié des interrogés déclare que leur budget total "Bâle" est inférieur à 1 million de US\$. Pour de nombreuses banques néanmoins, ce budget dépasse les 40 millions de US\$.

Un autre facteur cité par l'ensemble des interrogés est celui du manque de temps, du manque de données sur les pertes opérationnelles, du manque de flexibilité des systèmes informatiques existants (un problème européen, notamment) et, dans la région Asie Pacifique essentiellement, de la pénurie d'experts de "Bâle".

Cette étude a été réalisée entre octobre et novembre 2003 auprès de 294 institutions dans 38 pays: banques retail, banques d'investissement, coopératives et caisses d'épargne, sociétés de construction, banques privées, entreprises de sécurité et banques universelles.

Résultats complets de l'étude disponibles par e-mail
kpmgmedia@kpmg.ch.

Contact:

KPMG
Stefan Mathys
Corporate Communications
Tél. +41/1/249'27'74
Mobile +41/79/227'98'31
E-mail: kpmgmedia@kpmg.ch